

41

Commission permanente

Séance du 28 août 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48531

16 - Economie sociale et solidaire

Soutien à l'émergence de projets collectifs de territoire en économie sociale et solidaire

Le lundi 28 août 2023 à 14h20, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROCHE (pouvoir donné à Mme ABADIE), M. SALMON (pouvoir donné à M. LE MOAL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 8 février 2023 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine soutient depuis 2005 les projets collectifs d'économie sociale et solidaire et a financé à ce titre 139 initiatives. Le Département a pris en compte la possibilité qui lui est offerte par la Loi NOTRe et intervient au titre des solidarités territoriales et humaines.

Un projet a été examiné à la commission ad hoc du 17 janvier 2023.

Deux projets ont été présentés à la commission ad hoc du 4 juillet 2023.

Tous ces projets ont été examinés en transversalité avec les agences départementales. Les pôles d'économie sociale et solidaire concernés et les collectivités territoriales ont également été associés.

L'association VIRTUOSE a pour objectifs d'accompagner des projets dans le Pays de Redon. Cette association préfiguratrice d'un fonds de dotation a pour objet de collecter et gérer des dons auprès de particuliers et d'entreprises, pour financer des projets avec un statut relevant de l'économie sociale et solidaire. Les porteurs du projet se concentrent uniquement sur l'accompagnement de projets dans le domaine des transitions. A terme, VIRTUOSE sera un fonds de dotation agréé par l'administration fiscale. Par ailleurs, en Bretagne, il existe aujourd'hui le fonds de dotation « Acc'ESS », créé par le pôle d'économie sociale et solidaire de Saint Briec, destiné à financer des projets d'économie sociale et solidaire, notamment d'éducation à l'entrepreneuriat collectif. Acc'ESS est régional dans ses statuts et travaille actuellement à la territorialisation du fonds. L'objectif est qu'il dispose de plusieurs gouvernances locales qui puissent mobiliser mécènes et bénéficiaires à l'échelle de chaque territoire. L'étude émergence va permettre d'étudier un potentiel rapprochement entre les 2 initiatives. Les besoins d'accompagnement complémentaires porteront sur la stratégie de communication et le modèle économique avec développement du salariat.

L'association ROCKIE porte un projet dans le Pays de Saint-Malo. L'association est composée de praticiens et thérapeutes. Le projet vise la création d'un parcours de soins et de programmes d'accompagnement en direction des femmes victimes de maladie ou de violence. Cette association est impliquée dans le réseau « violence intra-familiales » animé par le service vie sociale de l'agence départementale. Les besoins d'accompagnement portent prioritairement sur l'organisation de la gouvernance locale, la structuration d'une offre de services, un développement sur le territoire en incluant de l'itinérance et l'étude d'un modèle économique avec salariées.

L'association « Au P'TIT BLOSNEUR » porte un projet intitulé « quartier gourmand ». Ce projet collectif est composé des associations rennaises Au P'tit Blosneur et les Cols Verts Rennes. Il s'agit de la création d'une cantine solidaire sur le quartier du Blosne à Rennes. L'activité principale est la préparation et la livraison de repas sains et nutritifs toute l'année à un public en situation de fragilité : âgé, en perte de mobilité ou en convalescence.

Fin 2021, l'association a été bénéficiaire de l'appel à projets émergence en économie sociale et solidaire pour une subvention de 12 000 €. Une chargée de développement a été recrutée pour finaliser une étude de faisabilité et assurer la coordination du projet jusqu'au lancement prévu en 2024. Le service a été testé au mois de mai 2023 dans le cadre d'une expérimentation. Afin de pouvoir finaliser l'étude et concrétiser le projet début 2024, le Département est sollicité pour une subvention supplémentaire de 3 000 €. Pour permettre la finalisation de la structuration de Quartier Gourmand, les besoins d'accompagnement portent prioritairement sur la création de la gouvernance partagée, l'accompagnement juridique et fiscal, la finalisation de l'offre de services et du modèle économique, la recherche et aménagement d'un local en partenariat avec les services de la ville et de la Métropole.

Les crédits correspondants font l'objet d'une affectation sur l'AP 2023 - EECOF014, imputation 65-90-6574.3505 pour un montant de 28 000 €.

Décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 28 000 € aux associations dont le détail figure dans les tableaux joints en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les associations Virtuose, Rockie et Au P'tit Blosneur, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 30 août 2023

ID : CP20231630

Pour extrait conforme